



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1345

Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et l'association De Corps et d'Esprit pour l'organisation de la réunion plénière d'automne de l'International network for contemporary performing arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1345 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS ET L'ASSOCIATION DE CORPS ET D'ESPRIT POUR L'ORGANISATION DE LA REUNION PLENIERE D'AUTOMNE DE L'INTERNATIONAL NETWORK FOR CONTEMPORARY PERFORMING ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'International Network for Contemporary Performing Arts (IETM), réseau international pour les arts du spectacle contemporains est l'un des réseaux culturels internationaux les plus anciens et les plus importants, représentant la voix de plus de 500 organisations des arts du spectacle et professionnels individuels travaillant dans les arts du spectacle contemporains dans le monde entier.

L'IETM Lyon organise sa prochaine réunion plénière d'automne du 21 au 24 octobre 2021, sous forme de forum ouvert qui offrira un espace libre pour inventer des processus, des méthodes et d'autres modes de transfert qui peuvent servir l'écosystème du spectacle vivant, de manière durable, après les temps de pandémie.

Afin de simplifier la coordination locale de cet événement, son organisation est assurée par l'Association de Corps et d'Esprit, dont le Président est membre de l'IETM.

Accueilli dans différents lieux de la ville de Lyon, ce Forum plénier ouvert, invitera les participants à créer les discussions en commun au début de chaque journée et à proposer des sujets et des questions, inspirés de la notion de *Trans-missions*.

L'association a sollicité la Ville de Lyon afin d'organiser cet événement, aux Célestins, théâtre de Lyon.

Il est convenu de mettre à disposition de l'association la salle Célestine du théâtre.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la Célestine conformément aux dispositions de l'article

L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition est de 25 500,00 € HT, soit 30 600,00 € TTC (TVA : 20 %).

Au vu du protocole sanitaire de la Ville de Lyon pour les manifestations en intérieur dans les salles municipales, et du décret du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ainsi que la loi 2021-1040 du 5

août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, les frais liés à l'exploitation des lieux (accueil du public, vérification passe sanitaire) sont refacturés à l'association.

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Cette convention formalise cette mise à disposition, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité partielle de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon à l'IETM du 21 au 23 octobre 2021 est approuvée.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et l'association De Corps et d'Esprit est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 4- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, opération SALLES, nature 70323.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET